



*Municipalité de
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 11 mars 2019** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Il est à noter que les postes de maire et de conseiller(ère) (siège n° 6) sont vacants.

Monsieur Claude Mercier, maire adjoint

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire adjoint.

Absence : monsieur Michel Lachapelle, conseiller.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 154-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 155-2019

Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

Soumissionnaires	Prix*
Solmatech inc.	16 300,01 \$
Les Services exp inc.	16 987,56 \$
Englobe Corp.	25 139,28 \$

*(incluant les taxes)

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Solmatech inc. au coût de 16 300,01 \$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires



*Municipalité de
Saint-Jacques*

professionnels d'une somme de 16 300,01 \$ (incluant les taxes) et de mandater Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton).

Règlement numéro 002-2017

URBANISME

Résolution n° 156-2019

Adoption du second projet de règlement numéro 008-2019 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'autoriser les stationnements en commun pour les habitations trifamiliales (H3)

ATTENDU QUE	l'avis de motion a été donné à la séance spéciale du conseil municipal tenue le 21 février 2019 ;
ATTENDU QUE	le premier projet de règlement numéro 008-2019 a été adopté par le conseil municipal à la séance spéciale du 21 février 2019 ;
ATTENDU QU'	un avis public a été publié dans le journal l'Express Montcalm du 27 février 2019 et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil (mairie et église) ;
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2019 à 18 h 30 ;
ATTENDU QU'	à cette assemblée publique de consultation, aucune personne n'était présente et, par conséquent, aucune demande de changement n'a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement numéro 008-2019 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'autoriser les stationnements en commun pour les habitations trifamiliales (H3) soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 157-2019

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 05.

Josée Favreau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Claude Mercier,
Maire adjoint